L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 5 OCTOBRE.

FEUILLETON

LES NAUFRAGÉS DE L'AMOUR.

Par André THOMAS.

CHAPITRE XI.—Suite.

DANS LES FLAMMES.

Maupertuis était déjà si complètement envahi par la tentation, qu'il ne délibérait plus que sur le choix du moment. A la prochaine Noël, pendant la messe de minuit, Adrienne serait à l'église. A son retour, sa maison n'existerait plus ou serait en voie complète de destruction. Qu'importait le modeste mobilier qu'il fallait perdre? Or, une circonstance fort inattendue devait hâter la mise à exécution de ce projet sinistre.

Nous avons dit qu'au moment où Mme de Granie avait annoncé à Marthe qu'Adrienne ne reparaîtrait plus au château, la pauvre enfant était tombée en proie à un spasme nerveux des plus intenses. Cette défaillance avait marqué le commencement d'une véritable maladie, qui devint en fort peu de temps une étisie caractérisée. L'enfant perdit tout appétit d'abord, puis tout sommeil. Si elle s'endormait un instant, elle se réveillait sous l'empire d'un cauchemar terrible qui lui arrachait des cris d'effroi. Quelques calmes auraient pu la guérir. Les médecins s'accordaient à le dire, mais les potions opiacées lui laissaient un accablement extrême et rendaient pour le lendemain toute digestion impossible. L'estomac refusa bientôt les aliments et un dépérissement général se manifesta.

Mme de Granie alors veilla anxieuse auprès de sa fille. Elle s'était fait dresser un lit à la place de celui de Marie. A peine si elle y reposait quelques heures. Le moindre mouvement de Marthe venait lui rappeler que la malade ne dormait pas et l'arrachait ainsi à un assoupissement de fatigue. Trapinel, silencieux, allait d'une enfant à l'autre, essayant de consoler tout le monde.

D'abord, et pendant quinze jours au moins, Emmeline ne voulut pas reconnaître la véritable cause de ce marasme. Elle l'avait devinée avec d'épouvantables tressaillements de jalousie, mais elle s'obstinait à fermer les yeux. Il était impossible que ce caprice puéril ne cédât pas devant l'amour filial. Pour éviter certaines instigations innocentes peut-être d'intention, mais dangereuses en raison des relations qu'elles pouvaient tendre à rétablir, Emmeline ne laissait plus Gontran parler à Marthe hors de sa présence ou celle de Trapinel. De la sorte, elle ne pourrait s'entretenir d'Adrienne et éterniser son souvenir.

Mais, à la suite d'une consultation à laquelle le bon Trénois prit part, les plus sérieuses inquiétudes vinrent forcer Emmeline à n'avoir égard qu'à la santé de Marthe. L'étisie menaçait de dégénérer en phtisie. Entraînée par la naïve éloquence de Trapinel, Mme de Granie n'hésita plus. Elle se rendit un beau matin dans la bibliothèque, où Gontran s'enfermait depuis quelque temps avec un peu d'égoïsme peut-être mais avec tant d'amour! Tous les instants qu'il ne passait pas au chevet de Marthe, il les consacrait à relire les pages sur lesquelles avaient porté les commentaires d'Adrienne. Il retrouvait ainsi les pensées de son amie, les seuls souvenirs chastes qu'il pût garder dans son affliction.

Emmeline portait sur sa physionomie, déjà altérée par les veilles et les anxiétés, ne certaine résolution qu'il ne lui avait vu que dans des circonstances solennelles. Il se rappela d'abord de ménager ses forces. Il s'agissait bien d'elle en ce moment! Elle l'interrompit pour lui dire d'une voix contrainte et émue:

—Restez pendant quelques jours dans votre appartement, ou de mouse ne venez ni dans le mien ni dans celui de vos filles et ne me demandez aucune sorte d'explication.

—Ma fille irait-elle plus mal?

—Non, elle ira bientôt mieux, tout à fait bien même, espérons-le. D'heure en heure, de minute en minute, si vous le voulez, on vous donnera de ses nouvelles. Mais trouvez un prétexte plausible aux yeux de nos gens pour ne pas franchir la limite que je vous trace.

—Très bien! je suis prisonnier sur parole, dit Gontran quelque peu troublé, car il pénétrait à peu près les motifs de son singulier internement.

—Vous n'êtes nullement prisonnier: vous avez le droit de sortir et de rentrer, à la condition de ne pas trop vous montrer dans les escaliers ou dans les cours; voilà tout.

—Vous pouvez compter sur ma promesse, Emmeline; je me ferai servir ici et je me priverai de voir Marthe jusqu'à l'heure où vous aurez pitié de mes angoisses paternelles. Toutefois, il demeure entendu entre nous que si l'état de ma fille s'aggravait, vous m'enverriez chercher à quelque instant que ce fût de la nuit ou du jour.

—C'est convenu.

—J'accepte vos conditions les yeux fermés.

Quelques minutes plus tard, Emmeline, laissant la malade aux soins de Trapinel et de Marie, descendait en coupé vers le village.

Adrienne faisait sa classe. Elle avait entendu dire que Marthe était fort souffrante depuis un mois environ, mais elle n'osait même pas demander des nouvelles de l'enfant, parce que les émotions de son cœur reportaient sa pensée vers Gontrand. Tout à coup l'école en rumeur vit entrer Mme de Granie lugubrement enveloppée dans un grand châle de couleur sombre.

—Mademoiselle, prononça-t-elle, si vous avez jamais eu un peu d'attachement pour notre maison, levez-vous et suivez-moi. Marthe se meurt. Vous seule, par vos soins, pouvez la sauver. Il faut que ce soit vrai: moi, sa mère, je viens vous chercher! Accourez, suspendez votre classe, vous demeurerez et coucherez au château.

Adrienne n'entendit que ce cri: Marthe se meurt!

—Mes enfans, dit-elle à ses élèves, c'est demain dimanche, je vous donne congé jusqu'à lundi; priez Dieu qu'il rende la santé à Mlle de Granie.

Les écolières partirent dans tous les sens, et bientôt Maupertuis, toujours aux aguets de ce qui se passait chez Mlle Berneur, apprit que l'institutrice, devenue garde-malade, était absente au moins pour vingt-quatre heures. Le soir venu, il alla rôder autour du château, et là, en causant avec les gens, il se confirma dans la pensée qu'Adrienne coucherait hors de chez elle. Dès lors il résolut d'accomplir, la nuit même, le crime qui devait selon lui sauver la vie à l'institutrice.

Cependant, au château de Granie, Emmeline voulant se donner aux yeux de sa fille un mémoire dont celle-ci ne pouvait comprendre toute la portée, annonça elle-même, au moment où Trapinel et Marie se demandaient pourquoi elle était sortie, que probablement Mlle Berneur viendrait dans la journée. Un rayon de soleil descendant inopinément au fond d'un cachot n'y eût pas apporté plus de gaîté que ne fit cette bonne parole dans la mélancolie de l'enfant. Son visage amaigri et sur la pâleur duquel se dessinaient en bleu les veines du front des tempes, resplendit aussitôt. Ses lèvres étiolées s'animèrent d'un sourire. Emmeline s'imposa une attitude sereine et même heureuse, en ce moment où la jalousie maternelle lui faisait éprouver des tortures inouïes, Marthe revenait à la joie, Marie trépignait d'allégresse et Trapinel pleurait.

La transition suffisamment ménagée, Emmeline poursuivit:

—Ce n'est pas dans deux heures que Mlle Berneur viendra, c'est dans dix minutes.

On eût dit que les verrous tirés, la lumière entrait radieuse dans le cachot.

—C'est à l'instant, j'ai été la chercher: la voici!

Une porte s'ouvrit, Adrienne parut. Marthe, qu'Emmeline et Trapinel ne perdaient pas des yeux, voulut se dresser sur son oreiller, mais ses forces la trahirent et elle retomba inerte, évanouie.

Cette syncope n'eut qu'une très courte durée. Une amélioration de chaque instant la suivit. L'effet inexplicable produit par Adrienne fut tel, que la malade s'endormit d'un sommeil profond, de midi à quatre heures. Trénois s'émerveillait de la promptitude de ce changement. Il commença à y perdre joyeusement son latin.

—Encore un jour comme celui-ci, dit-il, et mademoiselle Marthe se portera aussi bien que moi.

Il était dix heures, tout le monde semblait déjà plongé dans le plus paisible sommeil au château de Granie. Emmeline, tranquillisée quant à Marthe, était tombée de lassitude. Trapinel l'avait forcée à reprendre ses habitudes, ne fût-ce que pour une nuit. Chacun croyait que Mlle Berneur, en compagnie d'une religieuse qu'on avait fait venir de Sens et d'une vieille domestique, veillerait jusqu'au matin ou reposerait au moins dans la chambre de la malade. Elle même s'y était pour ainsi dire engagée. Mais lorsqu'elle vit Marthe continuer à dormir de la manière la plus rassurante, elle se sentit un vif désir de se retirer, ne fût-ce que pour se soustraire aux tortures que lui causaient certaines appréhensions relatives à Gontran. D'ordinaire, il se couchait fort tard; évidemment il entrerait dans la chambre de sa fille.

Or, Adrienne ne se sentait pas assez maîtresse d'elle-même pour le revoir sans apparence de trouble. Et à tout prix elle tenait à éviter de tels dangers.

On vint lui dire que Mme Ietrait, de Cézy, demandait des nouvelles de Marthe. Adrienne songea que l'occasion était favorable; elle informa la religieuse de sa décision et se retira.

Si Maupertuis n'eût pas été plongé dans les noires préoccupations que lui causaient les [illegible] de sa conscience, il aurait certainement vu la maîtresse d'école venir reprendre [illegible] pour se suivre la possession de [illegible].

[illegible]

(A continuer.)

MOBILE:

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE MOBILE.

Bateaux à basse pression.

Pour Mobile, partant jeudi 5 octobre, à l'arrivée du convoi de 4½ heures du soir, du chemin de fer Pontchartrain—Le beau bateau FRANCES [illegible], partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. C. HARRIS, No 136, rue Gravier.

On ne recevra pas de fret après 2 heures 1/2

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile [illegible] Le "Magnolia" sous le rapport de la vitesse [illegible] JNO. A. STEVENSON, agent. Front Levée, No 7.

Jours de départ—MARDI, à 5 heures P. M., et SAMEDI, à 10 heures A. M.—Pour Fort Adams—3 fois par semaine—Port Adams, Bayou Sara, Port Hudson, Baton Rouge, Donaldsonville, et tous les abordages de la Côte.—Le bateau à vapeur, magnifique et fin marcheur, SARATOGA [illegible] TITUS & SWARTNZY, No 3 Tchoupitoulas. 1oct—1m

POUR MATAMOROS—La goélette [illegible] BENJ. WILLIS [illegible] L. JOUBLANC, 20 rue Natchez, près Magasins, ou à CORNISE & LESLANC, 265 Vieille Levée. 1er oct—7j

POUR BORDEAUX—Le navire français de première classe SONS FILS, capitaine Privat [illegible] A. ROCHEREAU & Co. 1er oct—15 f

POUR LE HAVRE—Le beau navire clipper SHARPSBURG [illegible] GEO. W. HYNSON & Co, Rue du Camp No 32.

Ligne régulière.

POUR LA HAVANE—Départ sous peu—La goélette [illegible] MORRIS [illegible] Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—La goélette clipper NEPTUNE [illegible] PUIG FRERES, No 12, rue Douane.

POUR MATAMOROS—La belle goélette [illegible] MARY JANE [illegible] L. JOUBLANC, 20, rue Natchez, entre Magasins et Tchoupitoulas.

POUR LE HAVRE—Le magnifique navire ROBT. C. WINTHROP [illegible] GEO. W. HYNSON & Co, Rue du Camp No 32. 4 oct—2f

AVIS AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE.

Les tableaux d'assessement de la ville ayant été livrés au bureau des réviseurs d'assessement, le dit bureau se réunira à l'Hôtel de Ville, salle No 15, les LUNDIS [illegible] octobre prochain [illegible] E. L. MERCIER, Secrétaire du Bureau des Réviseurs

AVIS.

Le soussigné, attaché pendant neuf ans à la maison P. Dupuilleux, annonce à ses amis et au public qu'il a ouvert un établissement de tailleur dans le Passage de la Bourse No 24, entre Canal et Douane [illegible] C. LERCH, tailleur. 7sep—1m

Ongles rentrés, cors, œils de perdrix, ongles déformés, gonflement des articulations et toutes les maladies du pied guéries par le Dr S. M. BARNETT, chirurgien-pédicure, 12 rue Baronne, près Canal. Il est recommandé par les médecins et chirurgiens de la ville. 10 sep—

Dr. C. BELERY,
Domicile et Bureau, rue Ste Anne 79, entre Royale et Bourbon.
Consultations de 1 à 3 heures en anglais, en français et en espagnol.

Dr. J. Theus Taylor,

Ex chirurgien de Division de l'Armée Confédérée.

S'est établi d'une manière permanente à la Nouvelle Orléans et offre ses services au public. Cabinet et Domicile, No 200 rue du Canal près Remparts [illegible]

LES Drs. BEARD et CHOPPIN,
Se sont associés pour la pratique de la MEDECINE et de la CHIRURGIE.

Le Dr. Beard s'occupera, comme par le passé, des Maladies des Yeux et des Oreilles. Le Dr. Choppin s'occupera de l'exercice de la Médecine et spécialement de tous les cas de Chirurgie. Leur cabinet est au No 1 de la rue Carondelet. Heures de consultation, de 11 heures à 3 heures.

CONSULAT DE BELGIQUE.

Nlle Orléans, 21 septembre 1865.

Sont priés de se présenter au bureau du Consulat No 1 rue Carondelet, pour affaires importantes—[illegible] Victor Masse [illegible] Michel Vandenbroucke, Norbert Bouché, Jean Baptiste Vanden Bossche.

TROIS CENTS BALOTS TOILE D'EMBALLAGE.
[illegible] WRIGHT & MAURY, 162, Gravier

BŒUF TROUVÉ.

Un bœuf est entré, hier matin [illegible] rue Dauphine [illegible]

A VENDRE.

La magnifique résidence neuve [illegible] A. GAYOUBET [illegible]

A LOUER.

[illegible]

JULES LEAUMONT. EMILE REYNES.
LEAUMONT & REYNES,
Commissionnaires de change, BILLETS, ACTIONS, OBLIGATIONS, &c., Coin Commune, No 100, entre St. Charles et Carondelet.

DROGUES, MEDICAMENTS,
PEINTURES, HUILES, &c.

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,
IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE
Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus, AUSSI QUE
Tous articles pour TEINTURIERS, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.
Aussi—INDIGO Guatemala, et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités.

Collége Commercial de Dolbear,
Au coin des rues Camp et Commune, Dans la belle et vaste bâtisse Story.

Ce Collége est constamment ouvert et a d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832 [illegible] COURS COMMERCIAL [illegible] RUFUS DOLBEAR, Président.

DISPENSAIRE DE LA RUE BARONNE.
Au coin des rues Baronne et Girod.

Cet établissement est maintenant ouvert pour le traitement des maladies et les opérations chirurgicales, par les Drs Trudeau et Copdevielle de la faculté de Médecine de Paris. Le département pharmaceutique est confié à M. J. A. Le Neuville [illegible] Consultations gratuites pour les pauvres.

GRAND EXPRESS DU NORD, de l'Est et de l'Ouest.

Capital—Trois millions de piastres. Bureau, à la Nlle-Orléans—Rue Carondelet, au coin de la rue Commune.

Cette ancienne Compagnie expédie journellement un Exprès pour tous les ports des Etats-Unis et des Canadas.

Elle a ouvert des bureaux à Galveston, Houston, Brownsville, San Antonio et d'autres points du Texas. Elle se relie, à New York, à l'Express de la Californie de Wells, Fargo & Co. et au Grand Exprès Européen pour toutes les parties de l'Europe.

Elle transporte, le plus promptement possible, l'argent, les paquets précieux et toute espèce de fret. Le fret pris au plus bas taux.

Pour plus de détails, s'adresser au bureau de la Compagnie, au No 21 DE LA RUE CARONDELET. A. LOCKWOOD, agent. A. S. SLARK, surintendant.

AVIS.

Nous avons repris les affaires de courtiers de change et de marchands commissionnaires [illegible] A. & J. DENNISTOUN & Cie.

CIGARES DE LA HAVANE.
Tabac de la Havane.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il a à vendre AUX PRIX LES PLUS REDUITS [illegible] J. GUMA, No 64, rue Commune.

Bitters Hongrois de Lukach, ET SCHNAPPS AROMATIQUE DE SCHIEDAM,

SUPERIEURS à toutes les autres [illegible] 69, rue Commune.

MARGARET HAUGHERY.
—Successeur de F. D'AQUIN & Co—
Boulangère, rue de la Nlle. Orléans, No 76, entre les rues Poydras et Lafayette, Nlle Orléans.

PAINS ET BISCUITS—Elle a constamment un grand assortiment de pains, biscuits [illegible]

AVIS.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle-Orléans [illegible] LOUIS BARNETT secrétaire.

CHANGE.
CHECKS A VUE sur New York [illegible] LEVY & DISTER, rue Carondelet No 3

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
46......Passage de la Bourse......46

A LOUER,
UN MAGASIN qui a été arrangé dernièrement pour un bureau [illegible] de la rue Carondelet, coin Girod.

A LOUER.
La maison et le magasin No 90 de l'angle des rues Royale et Conti [illegible]

MAISON DEMANDÉE.
Une famille respectable désire louer [illegible]

$10 de récompense.
MULE VOLÉE.
Volée dans la nuit du [illegible] septembre dernier, une MULE [illegible] H. LOBIO.

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE,
Cette merveilleuse et célèbre clairvoyante a élu sa résidence au No 162 de la rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine [illegible] LE TESTAMIO DE FERSE.

DIVINATION, PREDICTION
PAR MADAME ADAH.
[illegible] 40 rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine.

AVIS.
Mr L. de MONTLUZIN, ancien professeur au Collège de la Louisiane [illegible]

AVIS.
Mr J. A. LA NEUVILLE, ex-pharmacien [illegible] BARONNE STREET DISPENSARY [illegible]

Billets des Banques de la ville.
[illegible] J. B. LEVY [illegible]

Avis de gardes des Pères et Mères de Famille [illegible] LES PERES ET MERES DE FAMILLE.

MAYER FRERES.
Crescent City Steam Tobacco Works. (FABRIQUE DE TABAC)
[illegible] rue Tchoupitoulas, No 81. Nlle-Orléans, Lne.

MAYER FRERES,
Rue Tchoupitoulas, No 81,
Entre les rues Poydras et [illegible] Nlle-Orléans, Lne.
Marchands de
Tabac en feuille et tabac à chiquer à fabricants de tabac à fumer et de cigares. Un fort stock de tabac et constamment en magasin. [illegible]

AVIS DE SOCIETE.

Les soussignés se sont associés [illegible] J. E. MAUNSELL & Co. [illegible] VERITABLES MEDICAMENTS PATENTES, LES PARFUMERIES, LES ARTICLES DE TOILETTE, LES VINS ET LES LIQUEURS [illegible] JOHN E. MAUNSELL, WILLIAM BOGGS.

Références:
[illegible]

AVIS.
A VENDRE à des conditions avantageuses, quatre BIENS DE CAMPAGNE [illegible] EL. FAUCHER, courtier.

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre.
AUX FABRICANTS DE CIGARES.
CINQ CENTS balles vieux TABAC de Connecticut, et graines de tabac New York [illegible] ISAAC & BRAFFUS. Rue Gravier No 111.

Vins rouge et blanc.
COGNAC, ABSINTHE, &C.
En débarquement du navire [illegible] F. POUJOL, Rue Toulouse No 18.

Sardines, Fruits, Truffes, &c.
100 caisses de bons sardines à l'huile [illegible] ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.

WHISKIES.
20 barils PIKES MAGNOLIA WHISKEY, 20 do MOORE & MOORE do
PIPER HEIDSIECK.
100 paniers CHAMPAGNE PIPER HEIDSIECK [illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr. 20 & 40 Vieille Levée.

VINS! VINS!
En débarquement, du navire français "Bon Fils" [illegible] J. & J. TARDOS, 63, Vieille Levée.

AVIS.
Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis [illegible] SALON DE BILLARDS [illegible] CHARLES LACOUR.

LA MAISON DORÉE.
Mr. JOHN STREMMA, propriétaire [illegible]

JULES BLINEAU,
—15 ...BOURBON, près CANAL.—
Voulez-vous manger de bonnes huîtres? [illegible]

Salon de Fred. Gruber.
Au coin de la rue Commune et du Passage du Théâtre.
[illegible] J. F. GRUBER.

RESTAURANT ST. LOUIS.
Tenu par Henri Marche, [illegible]

Restaurant Français,
79...RUE DE CHARTRES...79
Tenu par M. Philippe Perget,
Ancien propriétaire du Restaurant des Amis [illegible]

SALON D'HUITRES et RESTAURANT DE FRANK,
RUE D'ORLEANS, No 34, entre les rues ROYALE et BOURBON, en face du Théâtre d'Orléans. [illegible] FRANK KLEIN.

J. S. KNAPP, Dentiste, [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASSADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE [illegible] RUE DU CANAL [illegible]

Fabrique de glace de la Louisiane
Au coin des rues Tchoupitoulas et Orange.
[illegible] HEMSLER, LASARRE & CO.

DEMANDE D'EMPLOI.
Un homme d'un âge mûr [illegible] ROMAN & OLIVIER.

VENTES JUDICIAIRES

[illegible] COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

ERMINA CASTAGNEDO, épouse de A. D. BORIOCOURT, vs. EDOUARD MADDEN BOSS.
SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 11,456 [illegible] CHARLES BIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALEXANDRE GRANT Sucr. vs PATRICK BRON.
QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible] CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

INSTITUT ST-CHARLES, POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme U Macé,
RUE BOURBON, 164,
Vis à vis de l'Opéra.
[illegible]

INSTITUT St-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
275, rue Dauphine.
[illegible]

INSTITUTION LOCQUET,
Pensionnat, demi pensionnat et externat,
POUR JEUNES DEMOISELLES,
190 et 192 rue du Camp, entre les rues Julia et St Joseph.
[illegible]

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
SOUS LA DIRECTION DE Mme CHAMPAUX,
306, rue du Chemin du Bayou, près Claiborne
[illegible]

INSTITUTION A. DARROT.
—POUR LES DEUX SEXES—
[illegible]

COLLEGE St-CHARLES,
L'ANNEE scolaire au Collége St-Charles [illegible]

AVIS.
MADAME REYNES [illegible]

INSTITUTION MARTIN.
PENSIONNAT ET EXTERNAT,
300......Rue du Bayou......300
[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN

Vente de la cargaison de la barque Alsindal, venue de Bordeaux.
Eau-de-vie, Vins, Liqueurs, Fruits à l'eau de vie, Fruits au Vinaigre, Amandes, Moutarde, Sardines à l'huile, Huile d'olives, Saucissons, Truffes, Câpres, Champignons, Petits Pois, Fromages, &c., &c., &c.
PAR BERNARD TURPIN, Encanteur,
Bureau, No 97 rue Vieille Levée
JEUDI, le 5 octobre 1865, à 10 heures A. M. [illegible]

Vin de Bordeaux en barriques.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
JEUDI, le 5 octobre 1865, à 10 heures A. M. [illegible] 720 barriques vin de Bordeaux. Conditions—à la vente. 4 oct

Vente de Marchandises Sèches.
PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.
JEUDI, 5 octobre, à 9 heures et demie du matin [illegible] 360 lots de marchandises sèches étrangères et du pays, telles que: [illegible]

150 grosses allumettes françaises parfumées de Roche & Co. Marseilles.
PAR C. BLOHM, encanteur.
[illegible]

Succession de Mme veuve Fanny Crooch.
[illegible]
PAR HELLIGAN & VON ZINKEN.
JAMES HELLIGAN, encanteur.
[illegible]

Meubles! Meubles!
PAR HELLIGAN & VON ZINKEN.
JAMES HELLIGAN, Encanteur.
VENDREDI, 6 du courant [illegible]

SUCCESSION DU Dr. JOSEPH ROUANET.
[illegible]
PAR G. DE FERIET, encanteur.
SAMEDI, 7 octobre [illegible]

Propriété de valeur dans le Troisième District.
Succession de Madame HENRIETTE LANDREAUX, épouse décédée de Jean Commagère.
PAR ALFRED SOULIGNY, encanteur.
[illegible]

Propriété améliorée dans Jefferson City.
PAR ALFRED SOULIGNY, Encanteur.
[illegible]

AVIS JUDICIAIRES
ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District [illegible] F. A. WOOLFLEY, Greffier.

CHAUDIERES A SUCRE.
[illegible] M. A. DE LIZARDI & Co.

F. DOLHONDE. J. D. COBB.
F. DOLHONDE & Co, FACTEURS DE COTON, Marchands COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, No 37, rue Natchez, Nlle-Orléans, Lne.
COBB, DOLHONDE & Co, Marchands COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, No 7, North Second, entre Chesnut et Market, St-Louis.

[illegible] C. G. TRICHERT.

THOMAS C. PAYAN,
79......Rue du Canal......79
Entre Camp et Magasins.
VEND un grand assortiment de VETEMENTS FINS EN GROS ET EN DETAIL [illegible]

Wm A. SEAY,
AVOCAT,
ALEXANDRIE, (LOUISIANE)
Exercera sa profession dans les Cours de Rivière [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

TROIS CENTS LOTS de marchandises sèches, étrangères et américaines.
PAR VINCENT & CO,
Wm F. VINCENT, Encanteur,
Il sera vendu jeudi, cinq du courant, à dix heures [illegible] rue de Chartres No 15—[illegible]

Beaux meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger [illegible]
PAR MONTGOMERY & BRO,
R M MONTGOMERY, encanteur.
VENDREDI, 6 octobre [illegible]
—Egalement—
Un grand PIANO d'Érard [illegible]

Grande vente de mulets, chevaux, buggies, harnais, selles, &c., à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
Il sera vendu VENDREDI, 6 octobre [illegible]

Meubles en acajou et en noyer, à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.
VENDREDI, 6 octobre [illegible]

Vente péremptoire de la goélette anglaise PRINCESS ROYAL, de 1ère classe.—Vente à l'encan pour cause de société.
PAR MONTGOMERY & BROS.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.
[illegible]

Saindoux. Saindoux.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

CORDE DE MANILLE.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.
[illegible]

Foin Foin Foin
PAR D. E. MORPHY, encanteur.
[illegible]

Meubles—Meubles.
Fer-aillier, Fourneaux, &c.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
SAMEDI, 7 du courant [illegible]

Epiceries.—Epiceries.
Meubles, Bois et Mercerie.
PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
[illegible]

Toile d'emballage.
PAR TOURNE & NEUBERGER,
EUGENE TOURNE, encanteur.
SAMEDI, 7 octobre [illegible]

Toile d'emballage. Toile d'emballage.
PAR TOURNE & NEUBERGER
Eugene Tourné, encanteur.
[illegible]

Divers—Divers.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
[illegible]

E. ROGER & Co.,
Encanteurs, 45 et 47, rue de la Vieille Levée.
M. CHARLES T. MAHE s'occupera des ventes de PROPRIETES FONCIERES, ACTIONS, BONS et autres valeurs.
CARGAISONS et ventes en dedans.
Avances sur consignations.

En débarquement de brick anglais Meltan [illegible]
VINS ROUGES.
[illegible]
VIN DE CHAMPAGNE.
[illegible] T. BAILLY BLANCHARD Jr., 20 et 40 Vieille Levée.

LEON PIERRE,
27....Rue des Petites-Ecuries....
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
A PARIS,
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser pour conditions [illegible] LEON PIERRE & Cie.

Charbon à $1 25.
W. G. COYLE & Co. [illegible]

CHARBON DE PITTSBURG ET BRIQUES A FEU DE LIVERPOOL,
A vendre par P. V. BERNARD [illegible]

CHARBONS PITTSBURGH ET ANTHRACITE.
[illegible] DAVID STICKNEY.

CHARBON A BAS PRIX.
CHARBON A BAS PRIX.
LE MEILLEUR CHARBON DE PITTSBURG, POUR LES FAMILLES, A $1.25 LE BARIL.
CHARBON D'ANTHRACITE (grosseur d'œuf)
A $16 le tonneau.
[illegible] DAVID STICKNEY

CHARBON! CHARBON!
REDUCTION DE PRIX
J'ANNONCE [illegible] J. M. PETERSON.

L. E. MARCHAND IMPRIMEUR,
201......RUE DE CHARTRES......201

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches [illegible]
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.
JEUDI, 5 courant [illegible]

Vente par les gardiens du port.
5 balles Grey Flannel, avariées.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, Encanteur.
JEUDI, 5 courant [illegible]

Vente par les Gardiens du Port.
Chapeaux Avariés.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.
[illegible]

Médecines, pommades, [illegible]
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, Encanteur.
[illegible]

Outils pour quincaillerie, &c.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, encanteur.
[illegible]

67 balles de Coton.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.
VENDREDI, du courant [illegible]

Propriété de valeur dans le 1er District.
PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.
SAMEDI, 7 courant [illegible]

VENTE AVEC CATALOGUES.
Marchandises sèches étrangères de l'importation de MM. [illegible] & Co.
PAR E. ROGER & Co.
O. DEJAN, Encanteur.
MARDI, dix octobre [illegible]

Meubles—Piano—Machine à coudre et vêtements en noyer.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

Vente pour liquidation.
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

Vente sans réserve d'une maison à étages rue Montegut, près de la Levée.
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
[illegible]

SUCCESSION DE FRANÇOISE RÉMY—No 26,[illegible]
PAR S. GUINAULT, encanteur.
[illegible]

BISCUITS! BISCUITS!
Les soussignés [illegible]

FONDERIE DE LEEDS.
(Etablie en 1825.)
AU COIN DES RUES DELORD ET FOUCHER
[illegible] LEEDS & C